

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du 25 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal d'Augy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Nicolas BRIOLLAND, Maire, à huis clos.

Étaient présents : Mmes et MM Didier BALIVET, Catherine BILLIAT, Philippe BOULANGER, Nicolas BRIOLLAND, Lydie CABUS, François CASTELLANI, Jean-Claude DESSE, Christel DIAKITÉ, Virginie GROSBOIS, Yann MINOT, Maria PEREIRA, Matthieu PRULIÈRE, Philippe RICHARD, Antonia SANCHEZ, Patricia VILLATTE.

Secrétaire de séance : Mme Maria PEREIRA

ORDRE DU JOUR

I - TRAVAUX

- 1 - Avenant n°1 du lot 3 « Menuiseries intérieures/extérieures » de l'extension de la salle polyvalente
- 2 - Avenant n°2 du lot 3 « Menuiseries intérieures/extérieures » de l'extension de la salle polyvalente
- 3 - Avenant n°1 du lot 5 « Plomberie/VMC » de l'extension de la salle polyvalente
- 4 - Choix du devis aménagement d'un WC PMR école
- 5 - Devis pose de potelets sur la place de l'Église
- 6 - Point sur les travaux en cours
- 7 - Projet mairie : lancement de la procédure
- 8 - Acquisition du défibrillateur
- 9 - Acquisition du désherbeur

II - FINANCES

- 1 - Vote du budget primitif du budget principal de la Commune
- 2 - Affectation des résultats 2020 sur le budget principal de la Commune
- 3 - Vote du taux des taxes locales 2021
- 4 - Convention pour travaux d'enfouissement des réseaux - SDEY

III - VIE DE LA COMMUNE

- 1 - Doublement du pont de la Cour Barrée
- 2 - DIA rue Pinon
- 3 - Horaires de l'école

IV - VIE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS

Compte-rendu des diverses commissions et réunions

V - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Organisation des élections départementales et régionales

VI - QUESTIONS DES CONSEILLERS

Après lecture, le **compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 23 février 2021** est approuvé à l'unanimité des membres présents.

I - TRAVAUX

1 - Avenant n°1 et n°2 du lot 3 « Menuiseries intérieures/extérieures » de l'extension de la salle polyvalente

Délibération 2021-03-010 : portant sur l'avenant n°1 et n°2 pour le lot n°3 « Menuiseries intérieures/extérieures » de l'extension de la salle polyvalente

Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de signer deux avenants concernant la modification de la tranche de travaux initiale pour le lot n°3 « Menuiseries intérieures/extérieures » : en effet, MDS Isolation propose de réduire le coût de **1 915,04 € HT** (avenant n°1) pour appliquer un coût réajusté de **350,00 € HT** (avenant n°2).

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à
15 voix pour,
0 voix contre et
0 abstentions,

- **accepte** le devis de **- 1 915,04 € HT** (soit - 2 298,05 € TTC) et de **+ 350,00 € HT** (soit + 420,00 € TTC) modifiant ainsi le montant initial du marché,
- **dit** que les sommes figurent au budget principal de la commune,
- **autorise** le Maire à signer les devis et avenants n°1 et n°2 pour le lot n°3 du marché de l'extension de la salle polyvalente ainsi que tout document afférent à ce dossier.

2 - Avenant n°1 du lot 5 « Plomberie/VMC » de l'extension de la salle polyvalente

Délibération 2021-03-011 : portant sur l'avenant n°1 pour le lot n°5 « Plomberie/VMC » de l'extension de la salle polyvalente

Le maire rappelle que lors des travaux préparatoires de l'extension de la salle polyvalente, il a été nécessaire de dévier une conduite de gaz.

Une délibération avait été prise en janvier 2020 mais aucun avenant au marché n'avait été signé.

Il convient de régulariser celui-ci par une nouvelle délibération intégrant l'avenant n°1 au lot 5 « Plomberie/VMC » attribué à l'entreprise JAULGELEC.

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à
15 voix pour,
0 voix contre et
0 abstentions,

- **accepte** l'avenant n°1 de l'entreprise JAULGELEC conformément à son devis de **- 1 440,20 € HT** (soit - 1 728,24 € TTC) modifiant ainsi le montant initial du marché,
- **dit** que les sommes figurent au budget principal de la commune,
- **autorise** le Maire à signer les devis et avenants n°1 pour le lot n°5 du marché de l'extension de la salle polyvalente ainsi que tout document afférent à ce dossier.

3 - Choix des devis aménagement d'un WC PMR école

Délibération 2021-03-012 : portant sur le choix des entreprises pour l'installation d'un WC PMR à l'école

Le Maire propose les devis suivants pour l'installation du WC PMR à l'école (prévu pour le handicap) :

Lot « Maçonnerie »

- Société André HÉROUART : 3 004,86 € HT (soit 3 305,35 € TTC)

- Société MEDINA : 1 556,70 € HT (soit 1 868,04 € TTC)

Lot « Plomberie »

- Société THOMAS : 2 259,48 € HT (soit 2 711,38 € TTC)

- Société ADF Énergies : 2 110,00 € HT (soit 2 532,00 € TTC)

Lot « Électricité » 150,00 € HT (soit 180,00 € TTC)

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à

15 voix pour,

0 voix contre et

0 abstentions,

- **accepte** les devis suivants :

Lot « Maçonnerie »

- Société MEDINA **1 556,70 € HT** (soit 1 868,04 € TTC)

Lot « Plomberie »

- Société ADF Énergies **2 110,00 € HT** (soit 2 532,00 € TTC)

Lot « Électricité » **150,00 € HT** (soit 180,00 € TTC)

- **dit** que les sommes figurent au budget principal de la commune,

- **dit** qu'une demande de subvention sera effectuée auprès des services de l'État,

- **autorise** le Maire à signer les devis ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Monsieur BOULANGER regrette de ne pas avoir été invité à la commission travaux qui a travaillé ce dossier sur le terrain.

C'est un oubli, le maire s'est engagé pour éviter que cela se renouvelle.

4 - Devis pose de potelets sur la place de l'Église

Le Maire informe l'assemblée que la délibération n°2019-09-058 avait été prise par la précédente équipe municipale et le devis de **1 265,09 € HT** (soit 1 518,11 € TTC) de la société GCTP, validé le 02/10/2019 par son prédécesseur pour l'installation de potelets complémentaires autour de la place de l'Église.

Compte tenu de la crise sanitaire, les travaux originaires prévus dans le courant du 1^{er} semestre 2020 seront exécutés avec un an de retard par la société GCTP.

5 - Point sur les travaux en cours

L'adjoint aux travaux, François CASTELLANI, fait le point des travaux en cours.

- Le changement de tous les luminaires du village se poursuit correctement selon le calendrier établi.

- Au Village I, l'enfouissement des lignes aériennes sera terminé : quelques réserves seront apportées. Un certain nombre de dégradations causées par l'entreprise intervenante ont été constatées.

Ces dégâts devront être corrigés.

- Rue du Puits Gatron : une conduite de gaz est mise en place en prolongation de l'existante pour alimenter une habitation.

- Extension de la salle polyvalente et installation d'un WC PMR : de nombreux aléas retardent les travaux qui devraient néanmoins se terminer fin mars.

- Isolation des bâtiments publics : l'étude se poursuit.

- La taille des arbres le long de la RD 606 est en cours.

- Une convention avec le Conseil départemental de l'Yonne est à l'étude pour le nettoyage des voies de la commune : le nettoyage le long de la véloroute serait effectué

par les agents communaux en contrepartie d'un nettoyage des rues du village à la charge du CG 89.

6 - Projet mairie : lancement de la procédure

Le Maire informe les élus que la rédaction du cahier des charges permettant aux architectes de candidater est en bonne voie.

La labellisation « France services » est toujours d'actualité même si sa mise en forme ne pourra éventuellement se faire qu'après la construction du bâtiment.

M. PRULIÈRE rappelle à l'assemblée que la nouvelle réglementation thermique - RT 2020 - entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Elle visera à obtenir des bâtiments plus performants, plus respectueux de l'environnement.

7 - Acquisition du défibrillateur

Délibération 2021-03-013 : portant sur l'acquisition d'un défibrillateur

M. CASTELLANI rappelle qu'au 1^{er} janvier 2022, la commune aura dans l'obligation, au regard de la réglementation sur les ERP (Établissement Recevant du Public) d'installer un défibrillateur à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle polyvalente.

M. CASTELLANI expose les devis suivants pour l'acquisition, l'installation et la maintenance d'un défibrillateur :

Société	Prix appareil (€ HT)	Prix appareil (€ TTC)	Installation	Maintenance (€ HT/an)	Consommables (€ HT)
1 - DÉFIBRIL	940,00	1 128,00	Kit d'installation en sus	110,00	289,00 tous les 4 ans
2 - FRANCE DAE	1 368,00	1 641,60	Kit d'installation extérieur inclus	Incluse	233,00 tous les 5 ans

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à
15 voix pour,
0 voix contre et
0 abstentions,

- **accepte** le devis de l'entreprise **France DAE** pour un montant de **1 368,00 € HT** (soit - 1 641,60 € TTC), prenant en compte les normes à venir,

- **dit** que les sommes figurent au budget principal de la commune,

- **autorise** le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Mme Lydie CABUS demande si la commune ne peut pas en avoir un second appareil dans le haut du village.

Le Maire rappelle qu'un autre défibrillateur existe à la Maison d'accueil spécialisée, rue des Fleurs.

8 - Acquisition du désherbeur

Délibération 2021-03-014 : portant sur l'acquisition d'un désherbeur thermique

L'adjoint aux travaux propose les devis suivants pour l'acquisition d'un désherbeur thermique. Il souligne que la société présentant le 1^{er} devis est venue faire une démonstration devant les agents et quelques élus :

- Société **Expert Jardin** : **2 290,00 € HT** (soit 2 748,00 € TTC)

- Société **Alabeurthe** : **2 590,00 € HT** (soit 3 108,00 € TTC)

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à

15 voix pour,

0 voix contre et

0 abstentions,

- **accepte** le devis de l'entreprise **Expert Jardin** d'un montant de **2 290,00 € HT** (soit 2 748,00 € TTC),

- **dit** que les sommes figurent au budget principal de la commune,

- **autorise** le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent à ce dossier.

II - FINANCES

1 - Vote du budget primitif du budget principal de la Commune

Après avoir précédemment fait lecture des balances des exercices 2020 du budget principal de la Commune, Mme PEREIRA propose le budget primitif du budget principal de la Commune en rappelant les résultats cumulés :

- **Résultats cumulés de fonctionnement** : = + **385 123,69 €**

- **Résultats cumulés d'investissement** : = - **24 358,24 €**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	157 710,00	002	Résultat d'exploitation reporté	231 610,26
012	Charges de personnel et frais assimilés	283 050,00	013	Atténuations de charges	1 000,00
014	Atténuations de produits	9 250,00	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	4 506,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00	73	Impôts et taxes	410 599,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 092,00	74	Dotations et participations	145 199,00
65	Autres charges de gestion courante	127 369,00	75	Autres produits de gestion courante	27 000,00
66	Charges financières	7 210,00	77	Produits exceptionnels	4 189,00
67	Charges exceptionnelles	300,00			
TOTAL	DEPENSES	611 981,00	TOTAL	RECETTES	824 103,26
			TOTAL	FONCTIONNEMENT (sur-équilibre)	212 122,26

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	24 358,24	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	7 092,00
020	Dépenses imprévues	16 000,00	041	Opérations patrimoniales	25 651,44
041	Opérations patrimoniales	25 651,44	10	Immobilisations corporelles	229 282,43
16	Emprunts et dettes assimilées	67 960,00	13	Subventions d'investissement	75 131,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	5 454,00			
204	Subventions d'équipement versées	45 800,04			
21	Immobilisations corporelles	151 933,15			
TOTAL	DEPENSES	337 156,87	TOTAL	RECETTES	337 156,87

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à

15 voix pour,

0 voix contre et

0 abstentions,

- **adopte**, par chapitre, le budget primitif principal 2021 de la Commune.

2 - Reprise anticipée des résultats 2020 pour affectation au budget principal de la Commune

Délibération n°2021-03-015 : portant sur l'affectation anticipée des résultats 2020 au budget primitif principal de la Commune

L'adjointe aux finances expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Cependant, l'instruction M14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article I2311-5 (alinéa 4) du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur, présentés ci-dessous.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
REPORT 2019		247 948,68	30 091,21		30 091,21	247 948,68
RÉALISÉ 2020	486 284,81	623 459,82	234 649,42	240 382,39	720 934,23	863 842,21
TOTAUX	486 284,81	871 408,50	264 740,63	240 382,39	751 025,44	1 111 790,89
RÉSULTATS DE CLÔTURE 2020		385 123,69	24 358,24			360 765,45
RESTES À RÉALISER 2020			34 886,81	76 344,76	34 886,81	76 344,76
TOTAUX CUMULÉS	486 284,81	871 408,50	299 627,44	316 727,15	785 912,25	1 188 135,65
RÉSULTATS DÉFINITIFS		385 123,69		17 099,71		402 223,40

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat de manière anticipée.

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à
15 voix pour,
0 voix contre et
0 abstentions,

- **constate** le résultat cumulé 2020, soit **385 123,69 €**,

- **décide** d'affecter :

♦ + **231 610,26 €** au compte **002** (bénéfice reporté) en recettes de fonctionnement du **budget principal de la Commune 2021**,

♦ + **153 513,43 €** au compte **1068** de la section recettes d'investissement du **budget principal de la Commune 2021**.

3 - Vote du taux des taxes locales 2021

Délibération n°2021-03-016 : portant sur le vote des taux des taxes locales 2021

Après avoir voté le budget primitif principal de la Commune et estimé le produit fiscal global nécessaire à l'équilibre du budget 2021, le Maire propose de reconduire les taux votés au titre de l'année 2020, soit, pour ce qui relève des taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non-bâties :

- taxe foncière sur le bâti : 16,83 %
- taxe foncière sur le non-bâti : 48,62 %

Cependant, la mise en œuvre concomitante de la réforme du financement des collectivités locales et de celle des impositions de production, entraîne à compter de 2021, des modifications substantielles dans le calcul des bases prévisionnelles et des taux de fiscalité directe locale ce qui explique la refonte de la présentation des états fiscaux 1259 de notification des bases prévisionnelles.

Le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (suite à la réforme de la taxe d'habitation) se traduit à compter de 2021 par une refonte du taux de TFPB.

Ainsi, pour chaque commune, **le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département qui est de 21,84 % pour 2021.** Ainsi, le taux à valider est de **16,83 + 21,84, soit 38,67 %.**

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à
15 voix pour,
0 voix contre et
0 abstentions,

- **décide** de ne pas augmenter, pour 2021, les taux des taxes locales. Ainsi, les taux des taxes foncières sont les suivantes :

- **taxe foncière sur le bâti** : **38,67 %**
- **taxe foncière sur le non-bâti** : **48,62 %**

4 - Convention pour travaux d'enfouissement des réseaux - SDEY

Délibération n°2021-03-017 : portant sur la convention financière avec le SDEY relative à l'étude de l'enfouissement des réseaux basse tension rue du Moulin

Le Maire propose à l'assemblée d'engager une étude pour la dissimulation du réseau basse tension rue du Moulin.

Ainsi, le SDEY a transmis à la commune la convention financière ci-dessous résumée :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (récupérée par le SDEY)	SDEY HT : 30%	Part commune HT : 70%
Basse tension	2 914,91 €	2 429,09 €	485,82 €	728,73 €	1 700,36 €

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à
15 voix pour,
0 voix contre et
0 abstentions,

- **accepte** le devis du SDEY pour un montant net de **1 700,36 €** ;
- **dit** que les sommes sont inscrites au budget primitif de la Commune ;
- **charge** le maire de signer la convention et tous documents relatifs à ces travaux.

III - VIE DE LA COMMUNE

1 - Doublement du pont de la Cour Barrée

Le Maire propose de revenir sur le projet du Conseil Départemental de doubler le pont de La Cour Barrée pour permettre d'y installer une piste cyclable sécurisée.

M. MINOT demande s'il ne serait pas envisageable, sur la portion de véloroute allant de Vaux à La Cour Barrée, de modifier le parcours et de la faire passer par la route actuellement interdite aux voitures mais pas aux vélos, le long de l'Yonne, rive gauche.

Le Conseil municipal approuve vivement cette proposition qui permettrait d'éviter l'investissement conséquent du doublement du pont de La Cour Barrée. Un courrier sera rédigé dans ce sens au conseil départemental.

2 - DIA rue Pinon

Le Maire fait part à l'assemblée de la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant la parcelle de terrain constructible AB 244 de 664 m² située rue Pinon, dans le prolongement de la parcelle communale sur laquelle le projet de construction de la mairie est prévu.

Les élus se prononcent majoritairement en faveur de la préemption de cette parcelle.

Le Maire précise que les conditions d'exercice du droit de préemption sont particulièrement strictes. La commune qui préempte doit avoir élaboré un projet de construction sur ladite parcelle.

Une simple réserve foncière n'est pas autorisée pour les collectivités dans le cadre de ce type de procédure.

Le Maire informe l'assemblée qu'il se rapprochera du service urbanisme de la communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et prendra conseils auprès du service juridique pour préciser les termes de la réglementation en vigueur.

Il incite les élus à faire des propositions de projets envisageables sur la parcelle.

Une délibération devra être établie lors d'une prochaine réunion avant le terme des deux mois légaux nécessaires à une réponse des services urbanismes.

3 - Horaires de l'école

Délibération n°2021-03-018 : portant sur le changement des horaires de l'école [Annule et remplace la délibération 2020-11-069]

Depuis la rentrée, le nombre d'élèves fréquentant les services de la restauration scolaire est en évolution constante. Une délibération avait été prise en ce sens au mois de novembre 2020.

Considérant la demande de la Direction académique,

Considérant la nécessité de respecter les normes d'accueil de la salle de restauration,

Considérant l'avis favorable de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois pour l'organisation des transports scolaires,

Afin de maintenir de bonnes conditions d'exercice pour les élèves et le personnel, un décalage de quinze minutes sur le temps de la pause méridienne est nécessaire.

Le maire propose donc de maintenir les modifications des horaires scolaires ainsi :

8h45-12h – 13h45-16h30.

Vote : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à

15 voix pour,

0 voix contre et

0 abstentions,

- **accepte** de maintenir la modification des horaires de l'école comme suit :

Matin : 8h45-12h00

Après-midi : 13h45-16h30

- **charge** le maire d'en informer l'Inspection Académique et la Communauté d'Agglomération.

IV - VIE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'AUXERROIS

Compte-rendu des diverses commissions et réunions

Le Maire a participé au conseil communautaire ce jour et fait un compte-rendu.

M. PRULIÈRE a assisté à la commission environnement et déplore le fait qu'aucune réponse n'a été donnée par le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois concernant le projet d'implantation Urbasolar relatif à la centrale photovoltaïque sur Augy, alors que d'autres projets du même type sont activés dans l'agglomération comme celui de Venoy.

V - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Organisation des élections départementales et régionales

Le Maire informe l'assemblée que les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin 2021.

Le secrétariat fournira aux élus un tableau pour les différents créneaux horaires de tenue du bureau de vote.

VI - QUESTIONS DES CONSEILLERS

Mme Virginie GROSBOIS rend compte de la réunion du Conseil d'école qui a eu lieu le 18 mars dernier.

- Les enseignants remercient vivement la mairie pour l'installation des volets roulants à l'école.

- Un voyage scolaire est en projet.

- Un projet d'intégration d'actions dans le cadre du développement durable sera proposé au sein de l'école coordonné par M. PRULIÈRE.

- Le nouveau site internet de mairie a été présenté aux enseignants.

- Actuellement, trois agents titulaires sont en arrêt maladie : cela oblige la commune à engager en remplacement les effectifs nécessaires au bon fonctionnement de l'école et de toutes les activités périscolaires.

Mme Catherine BILLIAT propose la date du 29 mai 2021 pour l'organisation d'une action de nettoyage des collines.

Le Maire ajoute que, dans le cadre de la commission animation, il faudra réfléchir à l'organisation du feu d'artifice et de la commémoration du 14 juillet 2021.

M. Philippe RICHARD est satisfait de la réouverture sans rendez-vous des déchetteries. Mme Maria PEREIRA demande si des créneaux horaires ne pourraient pas être disponibles pour les artisans.

Nicolas BRIOLLAND répond que les déchetteries sont avant tout réservées aux administrés. Une tolérance existe pour les professionnels mais ils doivent théoriquement déposer leurs déchets auprès de structures spécifiques qui sont adaptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 23 heures 45 heures.